

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Dossier: N° TC/nc/213-3667/lv

Répertoire N°: 61.743

**"ECONOCOM GROUP SA/NV"**

société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne  
 à 1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars, 5  
 TVA (BE) 0422.646.816 RPM (Bruxelles)

**MODIFICATION DES STATUTS**

Ce jour, le trente et un décembre deux mille treize.

A 1000 Bruxelles, chaussée de la Hulpe 120.

Devant moi, maître **Tim CARNEWAL**, notaire associé à Bruxelles,

**S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "**ECONOCOM GROUP SA/NV**", ayant son siège à 1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars, 5, ci-après dénommée "*la Société*".

**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

La Société a été constituée sous la dénomination de «EUROPE COMPUTER SYSTEMS BELGIQUE» suivant acte reçu par maître Jacques Possoz, Notaire à Bruxelles, le deux avril mille neuf cent quatre-vingt-deux, publié aux Annexes du Moniteur belge du vingt-deux avril suivant, sous le numéro 820-11.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant procès-verbal dressé par maître Tim Carnewal, prénommé, le dix-huit novembre deux mille treize, déposé en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge.

La Société est immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0422.646.816.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE - COMPOSITION DU BUREAU**

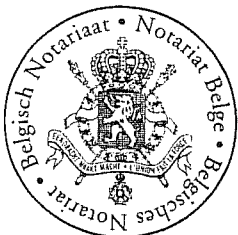
La séance est ouverte à dix heures 10 minutes, sous la présidence de Monsieur Bruno Raymond Leon Lemaistre, domicilié à 1050 Bruxelles, Avenue des Eperons d'Or, 15.

Les fonctions de secrétaire sont exercées par Monsieur Nicolas Wilhelm de Crombrugge de Looringhe, domicilié à 1310 La Hulpe, rue Général de Gaulle, 34.

Sont nommés comme scrutateurs: Monsieur Koen Roger Van Huffel, domicilié à Gand, Kortrijksesteenweg, 575, et Monsieur Guido Joseph De Decker, domicilié à 3090 Overijse, Homeweg, 13.

**VÉRIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRÉSENCES**

Le Président fait rapport à l'assemblée sur les constatations et vérifications qu'a opérées le bureau, au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée:

**1. Convocation des titulaires de titres**

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au Moniteur belge et dans la presse ont été remis au bureau. Ils seront conservés dans les archives de la société. Le bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les suivantes:

- le 29 novembre 2013 dans le *Moniteur Belge*;
- le 29 novembre 2013 dans *L'Écho*;
- le 29 novembre 2013 dans le *De Tijd*.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société ([www.econocom.com](http://www.econocom.com)) à partir du 29 novembre 2013.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées, qu'une convocation a été envoyée par courrier aux actionnaires nominatifs.

Le bureau a en outre constaté en prenant connaissance de la copie de la lettre adressée par le commissaire, que ce dernier a renoncé aux formalités de convocation.

Le bureau a finalement constaté, en prenant connaissance d'un extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 21 novembre 2013, que l'ensemble des administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation, à l'exception de Monsieur de Water, qui a renoncé oralement à la convocation à la présente assemblée générale, ainsi que déclaré par le président de cette assemblée générale.

## **2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée**

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié si les articles 28 et 29 des statuts ont été respectés, ce qui a été confirmé par le bureau; les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations originales seront conservées dans les archives de la Société. Le bureau a ainsi vérifié que les actions appelées à voter à la présente assemblée ont bien été comptablement enregistrées à la date du 17 décembre 2013, à vingt-quatre heures (heure belge) et que les actionnaires ont confirmé leur intention d'exprimer leur vote au plus tard le 24 décembre 2013.

## **3. Liste des présences**

L'assemblée se compose des actionnaires dont les noms, prénoms ou dénomination et forme juridique, ainsi que le nombre de titres dont chacun d'eux déclare être propriétaire pour les besoins de la présente assemblée, sont mentionnés dans la liste de présence ci-annexée.

En conséquence, la comparution devant le notaire soussigné est arrêtée en la liste de présence précitée, à laquelle les parties déclarent se référer; cette liste de présence signée par les membres du bureau qui l'ont reconnue exacte a été revêtue de la mention d'annexe et signée par Nous, Notaire.

## **4. Vérification du quorum de présence**

Le bureau a constaté qu'il ressort de la liste de présences et le cas échéant des formulaires de vote par correspondance que 70.185.941 actions sur un total de cent douze millions cinq cent trente-deux mille deux cent six (112.532.206) sont représentées.

Cela signifie que le quorum légal de cinquante pourcent plus une (50% plus 1) action est dépassé. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et statuer sur l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Destruction de l'ensemble des actions détenues en propre par la Société à la veille de l'assemblée générale extraordinaire et réduction du nombre d'actions émises par la Société en



conséquence. Au 27 novembre 2013, la Société détient 6.014.892 actions propres et se réserve le droit de poursuivre son plan de rachat d'ici la veille de l'assemblée.

2. Modification des articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes.

3. Procuracy pour la coordination des statuts.

4. Pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué, pour l'exécution des décisions prises.

#### **PROPOSITIONS DE DÉCISIONS**

Les propositions de décisions, telles que prévues dans les convocations à la présente assemblée sont les suivantes:

1. Proposition de détruire les actions propres de la Société, telles que visées au point 1 de l'ordre du jour et de réduire le nombre d'actions émises par la société en conséquence.

2. Proposition de modifier les articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes.

3. Proposition d'octroyer des pouvoirs au notaire instrumentant et à ses préposés pour la coordination des statuts.

4. Proposition d'octroyer des pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué agissant seul, pour l'exécution des décisions prises.

#### **MODALITES DU SCRUTIN**

Le Président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il rappelle que chaque action donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires présents ou ayant exprimés leur vote par correspondance et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

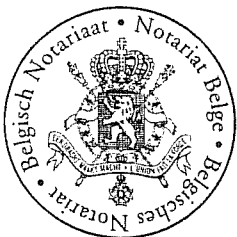
Le Président rappelle également que :

- pour que les propositions de décisions relatives aux points 1 et 2 de cet ordre du jour soient valablement adoptées, les actionnaires exprimant leur vote à la réunion, en personne, par correspondance ou par mandataire, doivent représenter la moitié au moins du capital social et les propositions doivent recueillir les trois quarts des voix, conformément à l'article 558 du Code des sociétés;
- pour que les propositions de décisions relatives aux points 3 et 4 de cet ordre du jour soient valablement adoptées, les actionnaires exprimant leur vote à la réunion, en personne, par correspondance ou par mandataire, doivent représenter la moitié au moins du capital social et la proposition doit recueillir la majorité de la moitié plus un des votes exprimés, conformément au Code des sociétés.

#### **QUESTIONS**

Conformément à l'article 33*bis* des statuts et l'article 540 du Code des sociétés, le Président invite les participants qui le souhaitent à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

Avant de passer la parole à l'audience, le Président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage de la possibilité de poser des questions préalablement et par écrit comme prévu par l'article 540 du Code des sociétés.



Le Président constate qu'il n'y a pas de questions orales.

### DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes:

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Le 27 novembre 2013, la Société détenait 6.014.892 actions propres.

Le Président constate qu'entre le 27 novembre 2013 et la date de la présente assemblée générale extraordinaire, la Société a poursuivi son plan de rachat d'actions propres, de telle sorte que la Société détenait à la veille de la présente assemblée générale extraordinaire 6.640.721 actions propres.

Le Président propose à l'assemblée de détruire la totalité des actions propres détenues à la veille de la présente assemblée générale extraordinaire, soit les 6.640.721 actions propres, à l'exception de 625.829 actions propres conservées dans la perspective d'éventuelles demandes de conversion de l'Océane (échéance juin 2016) ou d'exercices de stock-options.

L'assemblée décide de détruire six millions quatorze mille huit cent nonante-deux (6.014.892) actions propres et par conséquent de réduire le nombre d'actions de cent douze millions cinq cent trente-deux mille deux cent six (112.532.206) à cent six millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatorze (106.517.314) actions.

#### **Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

70.185.941

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes :

62,3 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

70.185.941

dont

<b>POUR</b>	70.185.941
<b>CONTRE</b>	--
<b>ABSTENTION</b>	--



#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide de modifier les articles 5 et 6 des statuts pour les mettre en concordance avec les décisions précédentes comme suit :

Remplacer le texte de l'article 5 par le texte suivant:

*«Le capital social est fixé à dix-neuf millions huit cent septante-quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq euros trente-sept cents (€ 19.874.285,37).*

*Il est représenté par cent six millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatorze (106.517.314) actions, sans mention de valeur nominale.»*

Rajouter le texte suivant après le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts:

*«Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dressé par Maître Tim Carnewal, Notaire à Bruxelles, le trente et un décembre deux mille treize, le nombre d'actions a été porté à cent six millions cinq cent dix-sept mille trois cent quatorze (106.517.314)»*

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

70.185.941

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes :

62,3 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

70.185.941

dont

<b>POUR</b>	70.185.941
<b>CONTRE</b>	--
<b>ABSTENTION</b>	--

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée confère au notaire soussigné et/ou à chaque collaborateur de « Berquin Notaires srl », ces derniers ayant élu domicile au siège de la société «*Berquin Notaires*», prénommée, tous pouvoirs afin de rédiger le texte de la coordination des statuts de la Société, le signer et le déposer au greffe du tribunal du commerce compétent, conformément aux dispositions légales en la matière.

**Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

70.185.941

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes :

62,3 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :

70.185.941

dont

<b>POUR</b>	70.185.941
<b>CONTRE</b>	--
<b>ABSTENTION</b>	--

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée confère tous pouvoirs à, soit deux administrateurs agissant conjointement, soit à l'administrateur délégué, pour l'exécution des décisions prises.

##### **Vote :**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :  
70.185.941

2/ la proportion du capital social représentée par ces votes :  
62,3 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés :  
70.185.941

dont

<b>POUR</b>	70.185.941
<b>CONTRE</b>	--
<b>ABSTENTION</b>	--

#### **CLAUSES FINALES NOTARIALES**

##### **INFORMATION – CONSEIL**

Les actionnaires, représentés comme dit ci-avant, déclarent que le notaire les a entièrement informés sur leurs droits, obligations et charges découlant des actes juridiques dans lesquels ils sont intervenus et qu'il les a conseillés en toute impartialité.

##### **DROIT D'ECRITURE**

Le droit d'écriture s'élève à nonante-cinq euros (95 EUR).

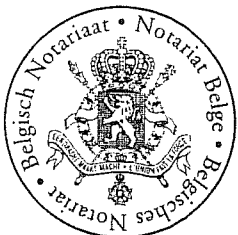
##### **LECTURE**

Les actionnaires, représentés comme dit ci-avant, déclarent avoir reçu en temps utile un projet du présent procès-verbal.

Le présent procès-verbal a été lu intégralement pour ce qui concerne les mentions visées à l'article 12 alinéa 1 et 2 de la loi organique du notariat et les modifications apportées au projet d'acte communiqué préalablement.

L'acte entier a été commenté par le notaire.

##### **IDENTITE**



Le notaire confirme le nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile du ou des représentants des actionnaires absents au vu de leur carte d'identité.

**CLOTURE DE L'ASSEMBLEE**

L'assemblée est clôturée.

**DONT PROCES-VERBAL**

Dressé lieu et date que dessus.

Après lecture partielle et commentée de l'acte, le Président et les actionnaires, représentés comme dit est, et moi, notaire associé, avons signé.

Suivent les signatures.

*Délivrée avant enregistrement ;*

*- soit, en application de l'art. 173, 1 bis du Code des Droits d'Enregistrement en vue du dépôt au greffé du tribunal de commerce conformément art. 67 du Code des sociétés;*

*- soit, en application de la décision administrative d.d. 7 juin 1977, nr. E.E. / 85.234.*



**ECONOCOM GROUP SA/NV**

Société anonyme


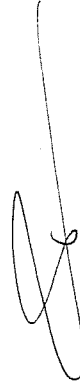

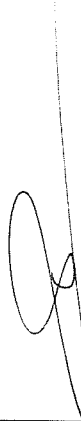
Place du Champ de Mars 5

1050 Bruxelles









RPM (Bruxelles) 0422.646.816





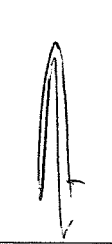
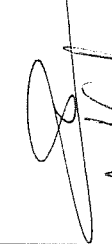

(après la "Société")

**LISTE DES PRÉSENCES  
ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 31 DÉCEMBRE 2013**

Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
Bruno Lemaistre	588.000		
Jean-Philippe Roesch	100.000	Bruno Lemaistre	
Econocom International NV	46.399.456	Bruno Lemaistre	
Monsieur/Madame Vincent Wajs	672.800	Bruno Lemaistre	

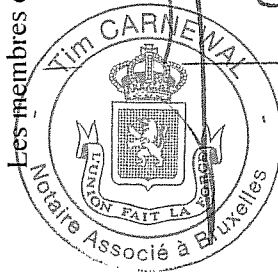


	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	Ste Valgest	3.704.072	Bruno Lemaistre	
	GMPC SARL	175.000	Bruno Lemaistre	
	Butler Management Limited (actionnaire nominatif)	7.152.865	Bruno Lemaistre	
	Caceis Bank	413.132	Koen Van Huffel	
	Northern Trust Comp.	78.102	Koen Van Huffel	
	State Street Bank Trust Company	669.212	Koen Van Huffel	
	Deutsche BK AG	49.764	Koen Van Huffel	
	Lynx Multi-Strategy Fund LTD	1.193	Koen Van Huffel	

	Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
	HFR RVASSARIS Master Trust-Europe	1.210	Koen Van Huffel	
	FCP Tocqueville Odyssee	150.703	Guido De Decker	
	FCP CM-CIC Obligations	1.792	Guido De Decker	
	FCP Tocqueville Ulysse	259.997	Guido De Decker	
	Stichting Pensioenfonds voor de Grafische Bedrijven. Mandaat SSGA	15.484	Guido De Decker	
	Citibank Intl. PLC	56.415	Vote par lettres - Parasol	
	BNP Paribas Securities Services	9.695.664	Bruno Lemaistre	
	Salim Azzi	1.080		

Actionnaires	Nombre d'actions	Mandataires	Signatures
Total:	70.185.941		
	sur un nombre total d'actions de 112.532.206		

Les membres du bureau:



*[Signature]*  
 Bruno Lemaistre  
 Président

*[Signature]*  
 Nicolas de Crombrughe  
 Secrétaire

*[Signature]*  
 Koem Van Huffel  
 Secrétaire

*[Signature]*  
 Guido de Sterck  
 Secrétaire

Cette expédition est délivrée, avant enregistrement, dans le seul but d'être déposée au Greffe du Tribunal de Commerce.

POUR EXPÉDITION CONFORME

6... ROL(LEN)  
 RÔLE(S)

9